



Mariage d'un algerien avec une française

Par **LEILA**, le **09/09/2011** à **20:30**

Bonsoir j'ai mon frère qui est algérien et veut se marier avec une française qu'il a connu sur le net, il conte se rendre en France avec un visa touristique, j'aimerais savoir ce qu'il doit faire pour être régulariser et doit t 'il retourné en Algérie,et comment faire pour avoir sa carte de résidence de 10 ans.

Aussi et vu qu'il est commerçant en Algérie il a du remplir une déclaration sur l'honneur déposé au niveau du consulat de ne pas solliciter de titre de séjour en France est ce que ça peut entraver ses démarches?

merci

Par **Domil**, le **09/09/2011** à **20:32**

[citation]t veut se marier avec une française qu'il a connu sur le net,[/citation] mariage dans l'unique but d'avoir des papiers (délict) donc (ça devient vraiment une plaie). Pas sur qu'il puisse se marier, le maire peut saisir le Procureur et l'enquête montrera qu'ils ne se connaissent pas.

Qu'il vienne plusieurs fois en France, qu'elle aille plusieurs fois en Algérie et après qu'ils se marient.